

Via SUD éducation 93

Communiqué de SUD éducation 93.

A Saint-Denis, le 6 avril 2023

VICTOIRE.

Mardi 4 avril 2023, le tribunal administratif de Montreuil a décidé d'annuler la mutation « dans l'intérêt du service » dont Hélène Careil, enseignante, militante à SUD éducation 93 et à l'ICEM-Pédagogie Freinet, a été victime le 15 février 2021.

Au terme d'une procédure brutale qui reposait sur des arguments fallacieux et mensongers, notre collègue et camarade est rétablie dans son droit.

Cette victoire est capitale. Après deux ans de lutte, la ténacité et le courage d'Hélène ont eu raison d'une administration qui croyait pouvoir la briser en pensant, comme trop souvent, que le temps jouerait en sa faveur. Il n'en a rien été, l'administration s'est trompée.

Elle s'est lourdement trompée en accusant Hélène à tort. Le tribunal conclut d'ailleurs que le recteur a commis « une erreur manifeste d'appréciation sur l'intérêt du service. »

Dans son mémoire du 28 juin 2021, il écrit qu'« [...] il ne peut être contesté que Mme CAREIL a, par ses agissements, perturbé le fonctionnement de l'école. » Mal lui en a pris, car plus que contestée, son appréciation est littéralement réfutée par le tribunal selon qui « il ne ressort pas des pièces du dossier qu'[Hélène] aurait provoqué, ou continué à aggraver » la situation au sein de l'école Marie Curie de Bobigny.

Un par un, tous les arguments du rectorat sont ainsi battus en brèche. Est-il encore besoin de prouver que cette mutation était une sanction déguisée? Tout à leur tentative de briser une équipe qui ne se montrait pas assez docile, le rectorat en a oublié son devoir de protection. Il a failli. Avant de muter Hélène, « aucune procédure de médiation n'a été mise en œuvre », rappelle ainsi le tribunal.

Pire, le rectorat a profité des vacances d'hiver pour éloigner Hélène sans lui permettre de revoir ses élèves. Toujours selon la décision du tribunal, le rectorat a conduit Hélène "à quitter brutalement ses élèves et à abandonner les projets pédagogiques entrepris au sein de l'école Marie Curie."

De quel service public d'éducation parle-t-on ?

Heureusement, Hélène Careil a fait plier le rectorat et nous saluons sa formidable victoire qui ouvre des perspectives à toutes les réprimées de l'éducation nationale! Cette heureuse décision constitue une jurisprudence qui vient désavouer les pratiques déplorables d'une institution qui persiste à réprimer.

On n'oublie pas nos camarades actuellement engagé-es dans des recours contre des décisions similaires, et notamment Sabine et Caroline (Bobigny, 93), Kai Terada (Nanterre, 92), l'école Pasteur

(Saint-Denis). On n'oublie pas toutes celles et ceux qui se battent au quotidien pour leurs élèves et pour leurs collègues, malgré la violence du Ministère.

On ne touche pas à nos camarades !

Bravo Hélène !

SUD éducation 93 continuera à dénoncer la répression anti-syndicale, et à accompagner les camarades inquiété·es par les pratiques iniques de l'administration !